

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La MRC de D'Autray en quête de projets en art vivant

Création et diffusion d'une œuvre originale

Berthierville, le 15 mars 2022 — À sa séance du Conseil du mois de mars, la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray a donné le coup d'envoi à un appel qui vise à soutenir un projet de création en art vivant réalisé par un artiste ou un groupe d'artistes de son territoire.

L'appel est formé de deux volets, soit la création et la diffusion. Pour le volet création, la MRC indique que l'œuvre originale créée doit s'inscrire principalement dans l'art vivant (cirque, théâtre, danse, musique, etc.), mais qu'elle peut également inclure d'autres formes d'arts. Elle ajoute que l'initiative doit être menée par un artiste professionnel qui habite ou œuvre dans une municipalité de la MRC. Ce dernier peut solliciter la participation d'artistes amateurs. On y précise que la période de création peut s'étaler de l'été 2022 au printemps 2023. Une fois élaborée, l'œuvre sera diffusée dans les trois pôles du territoire lors d'une tournée.

Le professionnalisme du demandeur, sa capacité à organiser une tournée et la qualité du projet de création proposé font partie des critères qui seront évalués par le comité de sélection. **La date limite pour déposer un dossier de candidature a été fixée au vendredi 22 avril 2022.**

Pour obtenir plus d'information ou pour consulter le formulaire d'inscription, les intéressés doivent se rendre au www.culturepatrimoineautray.ca sous l'onglet *Financement*. Ils peuvent également communiquer avec Evelyne Vincent, agente de développement culturel, par téléphone au 450 836-7007 poste 2525 ou par courrier électronique à culture@mrcautray.qc.ca.

Cet appel à projets en art vivant est rendu possible par une entente de développement culturel liant la MRC de D'Autray au ministère de la Culture et des Communications du Québec jusqu'en 2023.

- 30 -

Source :

Sébastien Proulx, directeur de la culture et des communications, MRC de D'Autray, 450 836-7007 poste 2528